Cahier des Charges Fonctionnel

FINANCES PUBLIQUES	**(SIP)** Centre des Finances Publiques 22 boulevard de la Paix 78100 Saint-Germain-en-Laye

REVISION	DATE	DESCRIPTION
1	26/05/2025	CREATION
2		
3		

CREATEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
O PINARD		

PERCY INGENIERIE – 12 avenue du Général Gallieni – 92190 Meudon
Tél. +33 1 47 36 71 50 – Mail : rpercy@percy-ingenierie.com
SARL au capital de 20 000€ - R.C.S. NANTERRE 452 412 042

TABLE DES MATIERES

1 PRESENTATION DE L'OPERATION 3
1.1 OBJET DU PRESENT DOCUMENT 3
1.2 OBJECTIF DU PROJET 3
1.3 DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT 3
1.3.1 SURFACES 3
1.3.2 EFFECTIFS 3
1.3.3 NIVEAU D'ACCES DES SECOURS 3
1.3.4 CLASSEMENT 3
1.4 CATEGORIE DE S.S.I. A INSTALLER 4
1.5 CONSTITUTION DU S.S.I. 4
2 DEFINITION DES ZONES 4
2.1 ZONES DE DETECTION AUTOMATIQUE 4
2.2 ZONES DE DETECTION PAR DECLENCHEURS MANUELS 5
2.3 ZONES DE COMPARTIMENTAGE 5
2.4 ZONES DE DESENFUMAGE 5
2.5 ZONES D'ALARME 5
2.6 CORRELATIONS (« SCENARIOS ») 5
3 LES D.A.S., LES ALIMENTATIONS ET LES LIAISONS 6
3.1 LES DISPOSITIFS DE COMMANDE DES D.A.S. 6
3.2 LES OPTIONS DE SECURITE DES D.A.S. 6
3.3 LES ALIMENTATIONS DE SECURITE (A.E.S. ET A.P.S.) 6
3.4 LA NATURE DES LIAISONS 6
3.4.1 LIGNES ELECTRIQUES 6
3.4.2 LIAISONS PNEUMATIQUES 6
3.4.3 LIAISONS PAR CABLE ACIER 6
3.5 IMPLANTATION DES MATERIELS 7
4 L'EXPLOITATION DE L'ALARME 7
4.1 GESTION DE L'ALARME RESTREINTE 7
4.2 GESTION DE L'ALARME GENERALE 7
5 PROCEDURE DE RECEPTION DE L'INSTALLATION 7
6 LE SYNOPSIS DE SECURITE 8
6.1 REFERENTIEL 8
6.2 FONCTIONS DE SECURITE 8
7 LE DOSSIER D'IDENTITE S.S.I. 8

1 PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Le présent document constitue le cahier des charges fonctionnel du S.S.I. demandé par l'article 5.3 de la norme NF S 61-931 ; il reprend les éléments et documents nécessaires dudit article ; il peut être présenté par le pétitionnaire à la commission de sécurité pour avis.

1.2 OBJECTIF DU PROJET

Le projet concerne le réaménagement de l'accueil du Service des Impôts des Particuliers au sein du Centre des Finances Publiques de Saint-Germain-en-Laye.

1.3 DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement est un immeuble de bureaux, de 4 niveaux (rez-de-jardin, rez-de-chaussée, 1er étage, 2eme étage).

1.3.1 SURFACES

Les surfaces modifiées sont les suivantes :

- rez-de-chaussée : 527,5 m²
  - accessible au public : 308 m²
    - Hall d'entrée + PLSU : 95 m²
    - Zone d'attente : 144,4 m²
    - Box 1, 2, 3, 5, 6, 7 : 6,1 m² chacun
    - Box 4 : 7,9 m²
    - Caisse : 8,1 m²
    - Accueil : 16 m²
  - non accessible au public : 219,5 m²
    - Circulation : 52,80 m²
    - Espace ph. : 11,1 m²
    - Bureau (19) : 127,6 m²
    - Bureau (2) : 14,5 m²
    - Bureau (1) : 13,5 m²

1.3.2 EFFECTIFS

L'effectif maximal du public calculé est de 30 personnes.

1.3.3 NIVEAU D'ACCES DES SECOURS

Le niveau d'accès des secours est le rez-de-chaussée.

1.3.4 CLASSEMENT

L'établissement est classé en Code du Travail pour l'ensemble des locaux sauf une partie du rez-de-chaussée accessible au public, classée ERP du type W de la 5ème catégorie ; la partie ERP est composée d'un accueil, d'un espace d'attente, et de 7 boxes d'entrevue.

1.4 CATEGORIE DE S.S.I. A INSTALLER

Il est réglementairement requis par l'arrêté du 25 juin 1980 l'installation d'un S.S.I. de catégorie E avec un équipement d'alarme de type 4.

Il sera repris le S.S.I. de catégorie A avec un équipement d'alarme de type 1 surveillant l'ensemble du bâtiment.

Les locaux modifiés ne nécessitent pas d'être désenfumés au vu des surfaces accessibles au public.

1.5 CONSTITUTION DU S.S.I.

Le S.S.I. est constitué :

- D'un S.D.I. en **niveau de surveillance partielle** avec installation de :
  - Déclencheurs manuels dans les dégagements et à proximité des issues de secours,
  - Détecteurs automatiques d'incendie dans les locaux à risque.
- D'un C.M.S.I. avec installation de D.A.S. assurant les fonctions suivantes :
  - Évacuation du personnel et du public,
  - Compartimentage (fermeture des portes coupe-feu),
  - Déverrouillage des portes automatiques et issues de secours,
  - Coupures techniques (ventilation, C.T.A., etc.)
  - Désenfumage

Le S.S.I. est installé dans un « local technique » situé au rez-de-jardin, avec une face avant déportée au rez-de-chaussée.

Le S.S.I. sera modifié pour prendre en compte l'objectif du projet :

- Ajout-suppression de détecteurs automatiques
- Ajout-suppression de déclencheurs manuels
- Ajout-suppression de diffuseurs sonores et/ou lumineux
- Ajout-suppression d'asservissements de contrôle d'accès

2 DEFINITION DES ZONES

Les Zones de Détection (Z.D.) seront soit des Zones de Détection Automatique (Z.D.A.) soit des Zones de Détection par déclencheurs Manuels (Z.D.M.).

Les Zones de mise en Sécurité (Z.S.) possiblement constituées de Zones de désenFumage, de Compartimentage et d'Alarme) auront le principe d'imbrication obligatoire :

Z.D. ≤ Z.F. ≤ Z.C. ≤ Z.A.

Les plans des zones de sécurité sont joints en annexe au présent cahier des charges fonctionnel.
Le tableau de corrélation (« scénarios ») est également joint en annexe.

2.1 ZONES DE DETECTION AUTOMATIQUE

Il sera repris les Zones de Détection Automatique (Z.D.A.) existantes :

- ZDA 200 : DI Locaux RDC

NOTA : la technologie de détection (optique, thermique, flamme, etc.) sera adaptée au local surveillé, et des indicateurs d'action installés au-dessus des portes des locaux aveugles.

2.2 ZONES DE DETECTION PAR DECLENCHEURS MANUELS

Il sera repris les Zones de Détection par déclencheurs Manuels (Z.D.M.) existantes :

- ZDM 03 : ZDM RDC

2.3 ZONES DE COMPARTIMENTAGE

Il sera repris la Zone de Compartimentage (Z.C.) existante :

- ZC 01 : Ensemble du bâtiment.

NOTA : Les D.A.S. de compartimentage existants sont maintenus en place, il pourra ne pas être fourni de P.V. D.A.S. 61-937, considérant la conformité de ces matériels au moment de l'installation à la construction du bâtiment.

2.4 ZONES DE DESENFUMAGE

Il sera ajusté la Zone de désenFumage (Z.F.) existante :

- ZF 01 : ZF RDC

Les surfaces accessibles au public sont de moins de 300 m^2, leur désenfumage n'est pas nécessaire.

2.5 ZONES D'ALARME

Il sera repris la Zone d'Alarme (Z.A.) existante.

- ZA 01 : Ensemble du bâtiment.

NOTA : le déverrouillage des contrôles d'accès sera repris sur cette Z.A. Des diffuseurs lumineux seront installés dans chacun des boxes d'entrevue.

2.6 CORRELATIONS (« SCENARIOS »)

Activation d'une Z.D.M. :

- à T0, signalisation sur le S.D.I.
- sans temporisation :
    - déverrouillage des issues de secours, des contrôles d'accès
    - diffusion du signal d'évacuation dans les Z.A. définies

Activation d'une Z.D.A. :

- à T0, signalisation sur le S.D.I.
    - activation des fonctions de compartimentage dans les Z.C. définies
- sans temporisation :
    - déverrouillage des issues de secours, des contrôles d'accès
    - diffusion du signal d'évacuation dans les Z.A. définies

Commande manuelle par l'U.G.A. du C.M.S.I. :

- à T0, signalisation sur le C.M.S.I. :
    - déverrouillage des issues de secours, des contrôles d'accès
    - diffusion du signal d'évacuation dans les Z.A. définies

3 LES D.A.S., LES ALIMENTATIONS ET LES LIAISONS

Reprenant les indications des normes NF S 61-937 à 940 ainsi que les normes NF S61-932 et 970,

3.1 LES DISPOSITIFS DE COMMANDE DES D.A.S.

Les D.A.S. seront commandés électriquement par le C.M.S.I.

3.2 LES OPTIONS DE SECURITE DES D.A.S.

Les D.A.S. existants seront conservés en l'état avec leurs options.
Les nouveaux D.A.S. seront installés au minimum avec les options de sécurité suivantes selon leur utilité :

- compartimentage ; pas de position d'attente, position de sécurité des D.A.S. pilotés parle C.M.S.I., avec surveillance de celle-ci,
- désenfumage : positions de sécurité et d'attente des D.A.S. pilotés par le C.M.S.I, avec surveillance de celles-ci,
- évacuation : pas de contrôle des positions des D.A.S. associés.

3.3 LES ALIMENTATIONS DE SECURITE (A.E.S. ET A.P.S.)

Les Alimentations Électriques de Sécurité doivent être implantées avec le matériel central du S.S.I. ou dans un Volume Technique Protégé ; elles ne peuvent servir qu'à l'usage exclusif du S.S.I. Les câbles doivent être de catégorie CR1, et les dérivations et jonctions sont interdites.
L'alimentation électrique du S.S.I. et de ses A.E.S. doit être effectuée depuis l'amont du TGBT du bâtiment.
L'autonomie minimale des A.E.S. sur source secondaire (batteries d'accumulateurs) doit être de 12 heures en état de veille suivi de 1 heure en état de mise en sécurité pour le scénario le plus consommateur en énergie électrique. Les A.E.S. doivent être surveillées et le signalement des défauts repris sur le C.M.S.I.

3.4 LA NATURE DES LIAISONS

3.4.1 LIGNES ELECTRIQUES

Les lignes de télécommande et de contrôle doivent être réalisées en section adaptée et avec du câble de la catégorie CR1 et/ou C2 placés dans des cheminements techniques protégés.
La surveillance des lignes de télécommande à émission est obligatoire.

Toute jonction sur les câbles en dehors des enveloppes des composants du système doit être évitée.
Les éléments et cheminements de câbles du S.S.I. doivent être tenus éloignés des installations et câbles de courant fort.

3.4.2 LIAISONS PNEUMATIQUES

Les liaisons pneumatiques et leurs raccords doivent être réalisés en cuivre ou acier inox, en étant protégés des chocs et accessibles pour la maintenance.

3.4.3 LIAISONS PAR CABLE ACIER

Les liaisons par câble acier sont limitées à une longueur de 15 mètres, ou 8 mètres si non visibles en intégralité ; un maximum de 3 poulies de renvoi.

3.5 IMPLANTATION DES MATERIELS

Le matériel central du S.S.I. doit être installé dans un local réservé au service de sécurité incendie. Dans le cas où le matériel est dans un local non surveillé en permanence, il sera nécessaire d'utiliser un Tableau de Report d'Exploitation ou une Face Avant Déportée.

Les dispositifs de commande (par exemple les déclencheurs manuels) ne doivent pas être dissimulés par une porte ouverte ou autre élément.

Les éléments doivent être facilement accessibles pour les opérations de maintenance ou réparation. L'ensemble du matériel doit être identifié comme appartenant au S.S.I., et les détecteurs automatiques et déclencheurs manuels doivent être étiquetés de leur zone et adresse le cas échéant.

Les déclencheurs manuels doivent être implantés à chaque niveau à proximités des issues de secours et des escaliers, et installés à une hauteur comprise entre 0,9 et 1,3 mètre du sol.

4 L'EXPLOITATION DE L'ALARME

4.1 GESTION DE L'ALARME RESTREINTE

Le S.S.I. est installé dans un « local technique » sans surveillance permanente, il ne sera possible de mettre en place une temporisation à la diffusion du signal d'évacuation

4.2 GESTION DE L'ALARME GENERALE

Il sera mis en place des diffuseurs sonores et lumineux dans l'ensemble de l'établissement conformément à la norme. Il conviendra de s'assurer de l'audibilité en tout point du signal d'alarme et son émergence d'au moins 10 dB(A) par rapport au bruit ambiant.

5 PROCEDURE DE RECEPTION DE L'INSTALLATION

Les entreprises concernées par le S.S.I. fourniront les procès-verbaux d'autocontrôle attestant :

- Du bon fonctionnement de l'installation,
- De l'efficacité de l'installation de détection,
- Du respect des règles d'installation,
- De la conformité aux normes en vigueur,

Ainsi que les documents liés au matériel installé :

- Notices, fiches produits, certificats de conformité NF
- Rapports d'associativité,
- Synoptiques et plans d'implantation et de filerie.

La réception de l'installation se fera une fois les travaux S.S.I. terminés et les autocontrôles effectués. Elle se déroulera comme suit :

- Essais fonctionnels (par moyen d'essai adéquat),
- Contrôles des corrélations pour chaque zone de détection.

Le coordinateur S.S.I. reste à disposition des intervenants pour toute précision.

Un Rapport de Réception Technique sera établi à l'issue de la réception.

6 LE SYNOPSIS DE SECURITE

6.1 REFERENTIEL

Règlement de sécurité, arrêté du 25 juin 1980, version en vigueur ; articles MS 53 à 69.
Normes françaises : NF S 61-930 à 940 et 970.

6.2 FONCTIONS DE SECURITE

Exigences réglementaires	Demande de l'exploitation	Fonctions de sécurité	Observations
S.S.I. catégorie E	S.S.I. de catégorie A	Détection automatique	Surveillance totale
E.A. de type 4	E.A. de type 1	Évacuation	(MS 62 § 2)
		Désenfumage	(DF 7)
		Évacuation	Déverrouillages (MS 60 § 2) Arrêt sono (MS 67 § 2) Handicaps (MS 64 § 3)
		Compartimentage	(CO 25)

7 LE DOSSIER D'IDENTITE S.S.I.

Suivant la norme NF S 61-932 :2008 § 14, et 931 § 5.3, à l'issue de la mission de coordination définie dans la norme NF S 61-931, un dossier technique dénommé « Dossier d'Identité du S.S.I. » doit être constitué par le coordinateur S.S.I. Ce dossier doit comporter, les informations suivantes :

A : Documents d'exploitation	
1	Liste des documents figurant dans la partie A (intitulé, référence, date, indice)
2	Notice pour l'exploitation du S.S.I. (S.D.I. et C.M.S.I.) comprenant les consignes simplifiées d'exploitation des matériels principaux.
3	Présentation générale du S.S.I. installé comprenant : - le plan d'implantation des matériels centraux du S.S.I., différents équipements de reports et Unité d'Aide à l'Exploitation (U.A.E.) de l'établissement. - les particularités éventuelles liées au site. - le plan des faces avant de l'E.C.S. et C.M.S.I.
4	Plans des Zones de Détection (Z.D.) avec localisation (Z.D.A. et Z.D.M.). Plans et/ou schémas des réseaux électriques du S.D.I tels qu'exécutés, avec indication des Cheminements Techniques Protégés si requis. Plans précisant la localisation et l'identification : - des Détecteurs Automatique d'Incendie (D.A.I.) ; - des Déclencheurs Manuels (D.M.) ; - des orifices de prélèvement ; - des Indicateurs d'Action (I.A.) ; - des Détecteurs Autonomes Déclencheurs (D.A.D.).
5	Plans des Zones de mise en Sécurité (Z.S.) avec localisation (Z.A., Z.C. et Z.F.). Plans et/ou schémas des réseaux électriques du C.M.S.I. tels qu'exécutés, avec indication des Cheminements Techniques Protégés si requis. Plans précisant la localisation : - des dispositifs de commande ; - des Dispositifs Commandés Terminaux (D.C.T.) y compris les D.A.S. auto commandés ; - des Diffuseurs Sonores et/ou des Blocs Autonomes d'Alarme Sonore (B.A.A.S.), des éléments du Système de Sonorisation de Sécurité (S.S.S.) ;

	- des organes de réarmement ; - des alimentations, E.A.E. et A.E.S. ; - des Volumes Techniques Protégés (V.T.P.).
6	Tableau des corrélations entre Z.D. et Z.S. avec la liste des fonctions de mise en sécurité, principes généraux des scénarios. Description détaillée de chaque scénario, précisant les particularités éventuelles, telles que les temporisations.
7	Schéma de principe Ventilation avec identification des Z.C., C.T.A. et C.C.F.
8	Schéma de principe Désenfumage avec identification des Z.F., des volets et des moteurs de désenfumage.
9	Listing de programmation S.D.I. et C.M.S.I.
10	Schéma unifilaire du système installé : - synoptique S.D.I. ; - synoptique C.M.S.I.
11	Plans et/ou schémas des réseaux aérauliques et pneumatiques du S.S.I. tels qu'exécutés.
12	Contrat de maintenance, le cas échéant et notice de maintenance selon la norme NF S 61-933.
B : Documents d'installation	
1	Liste des documents figurant dans la partie B (intitulé, référence, date, indice).
2	Historique des travaux réalisés.
3	Notice de sécurité.
4	Attestation de formation des exploitants.
5	Certificats de conformité aux normes des matériels (P.V., certificat ou attestation) et document attestant l'associativité entre les différents constituants (rapport d'associativité).
6	Listes des matériels du S.S.I. installé (désignations, références et quantités).
7	Plan de câblage des baies, le cas échéant.
8	Documentations techniques (mise en service, maintenance, etc.) des matériels du S.S.I. donnant leurs caractéristiques.
C : Documents administratifs	
1	Liste des documents figurant dans la partie C (intitulé, référence, date, indice).
2	Cahier des charges fonctionnel.
3	Attendus administratifs.
4	Rapport d'essais par autocontrôle réalisés par les installateurs.
5	Rapport de réception avec le rapport d'essais fonctionnels et de bon fonctionnement du système établi par le coordonnateur S.S.I.

FIN DU DOCUMENT

TABLEAU DE CORRELATION SSI "CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE ST GERMAIN EN LAYE"

ZONES DE DETECTION		ZONES DE MISE EN SECURITE - REZ DE JARDIN										
A : Automatiques M : Manuelles		ZONES DE DESENFUMAGE Commande manuelle (UCMC)			ZONES DE COMPARTIMENTAGE				FONCTION EVACUATION			
LOCALISATION	**ZD**	Exutoire	Arrêt ventilation de la zone concernée	**N°ZF**	Rideau d'eau	Porte CF	Clapet CF	**N°ZC**	Dévérouillage des issues de secours	Flash lumineux	Diffusion (sans tempo)	**N°ZA**
BÂTIMENT REZ-DE-JARDIN	**M 01**							**01**	OUI	OUI	Générale	**01**
BÂTIMENT REZ-DE-JARDIN ARCHIVES/RESERVES/LT	**A 100**		OUI					**01**	OUI	OUI	Générale	**01**
BÂTIMENT REZ-DE-JARDIN ZONE RESTAURANT	**A 101**		OUI					**01**	OUI	OUI	Générale	**01**

ZONES DE DETECTION		ZONES DE MISE EN SECURITE - REZ DE CHAUSSEE										
A : Automatiques M : Manuelles		ZONES DE DESENFUMAGE Commande manuelle (UCMC)			ZONES DE COMPARTIMENTAGE				FONCTION EVACUATION			
LOCALISATION	**ZD**	Exutoire	Arrêt ventilation de la zone concernée	**N°ZF**	Rideau d'eau	Porte CF	Clapet CF	**N°ZC**	Dévérouillage des issues de secours	Flash lumineux	Diffusion (sans tempo)	**N°ZA**
BÂTIMENT REZ-DE-CHAUSSEE	**M 02**							**01**	OUI	OUI	Générale	**01**
BÂTIMENT REZ-DE-CHAUSSEE ARCHIVES/RESERVES/LT/ INFIRMERIE	**A 200**		OUI	ZF zone concernée		OUI		**01**	OUI	OUI	Générale	**01**

ZONES DE DETECTION		ZONES DE MISE EN SECURITE - NIVEAU 1										
A : Automatiques M : Manuelles		ZONES DE DESENFUMAGE Commande manuelle (UCMC)			ZONES DE COMPARTIMENTAGE				FONCTION EVACUATION			
LOCALISATION	**ZD**	Exutoire	Arrêt ventilation de la zone concernée	**N°ZF**	Rideau d'eau	Porte CF	Clapet CF	**N°ZC**	Dévérouillage des issues de secours	Flash lumineux	Diffusion (sans tempo)	**N°ZA**
BÂTIMENT NIVEAU 1	**M 03**							**01**	OUI	OUI	Générale	**01**
BÂTIMENT NIVEAU 1 ARCHIVES/RESERVES/LT	**A 300**		OUI	ZF zone concernée		OUI		**01**	OUI	OUI	Générale	**01**

ZONES DE DETECTION		ZONES DE MISE EN SECURITE - NIVEAU 2										
A : Automatiques M : Manuelles		ZONES DE DESENFUMAGE Commande manuelle (UCMC)			ZONES DE COMPARTIMENTAGE				FONCTION EVACUATION			
LOCALISATION	**ZD**	Exutoire	Arrêt ventilation de la zone concernée	**N°ZF**	Rideau d'eau	Porte CF	Clapet CF	**N°ZC**	Dévérouillage des issues de secours	Flash lumineux	Diffusion (sans tempo)	**N°ZA**
BÂTIMENT NIVEAU 2	**M 04**							**01**	OUI	OUI	Générale	**01**
BÂTIMENT NIVEAU 2 ARCHIVES/RESERVES/LT	**A 400**		OUI	ZF zone concernée		OUI		**01**	OUI	OUI	Générale	**01**

RDC

LEGENDE SSI			
ZONES D'ALARME ET COMPARTIMENTAGE			
	ZONES		ZONES
	ZA 01		ZC 01

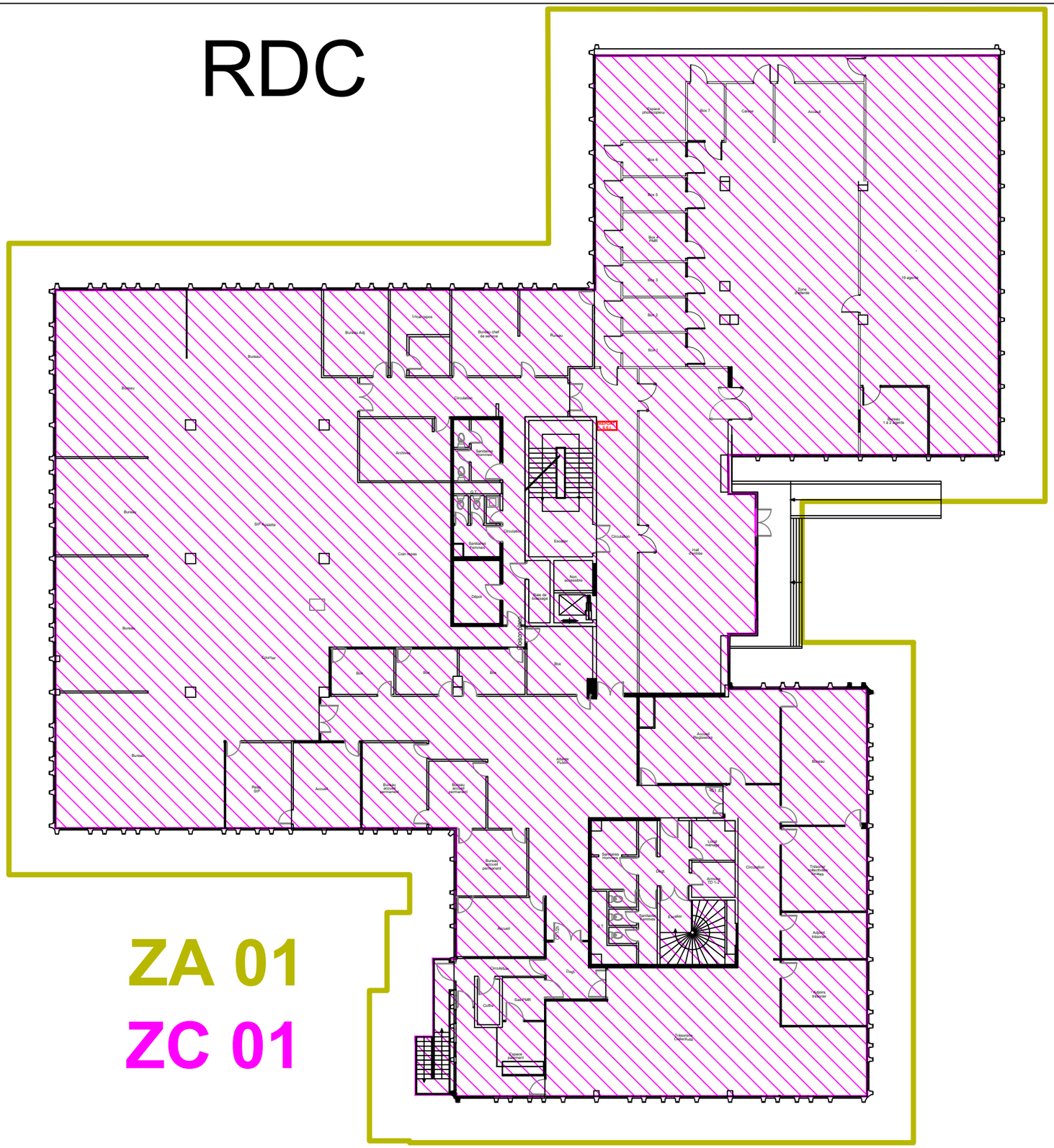

Ces plans sont la propriété de PERCY INGENIERIE. Ils ne peuvent être reproduits, ni divulgués à un tiers sans autorisation écrite. Ils seront à valider par le client et le MOE. Les côtes sont données à titre indicatif et seront à vérifier sur le chantier par l'entrepreneur.

MAÎTRE D'OUVRAGE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
22, Boulevard de la paix - 78106 Saint Germain En Laye

BUREAU D'ETUDES

PERCY INGENIERIE
12, avenue du Général Gallieni
92190 Meudon
tél: 01 47 36 71 50 Courriel : contact@percy-ingenierie.com

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PHASE	ZONE	INDICE
Zonages SSI		ÉCHELLE
FORMAT	NIVEAU	DATE DE MODIF 02/06/25
A3	**RDC**	

PLAN RDC
ZONE D'ALARME - ZONE DE COMPARTIMENTAGE

ZONE
ZA-ZC

RDC

LEGENDE SSI		
ZONES DE DETECTION AUTOMATIQUE		
	ZONES	NIVEAUX
	ZF 1	RDC
	ZF 2	R+1
	ZF 3	R+2

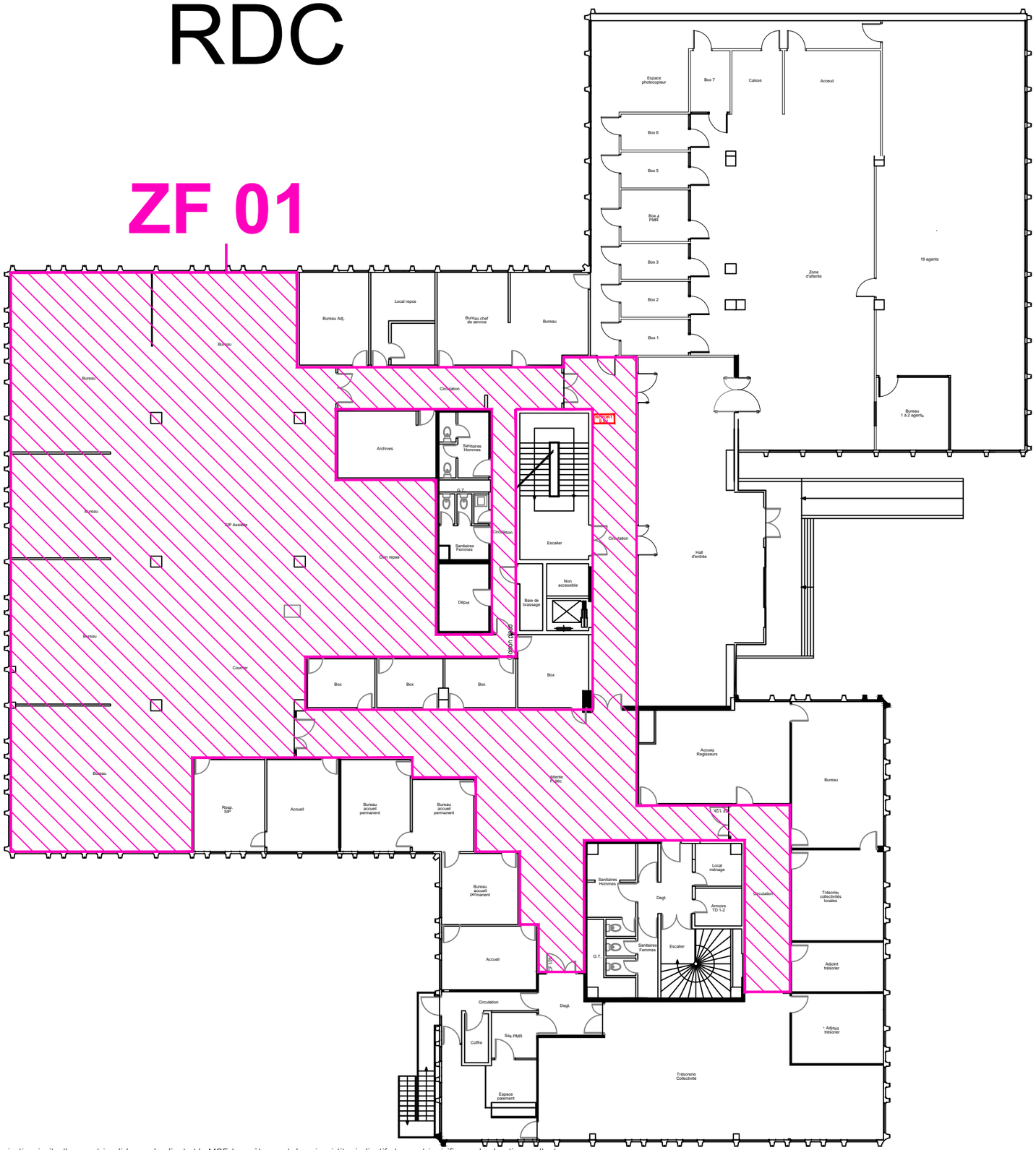

Ces plans sont la propriété de PERCY INGENIERIE. Ils ne peuvent être reproduits, ni divulgués à un tiers sans autorisation écrite. Ils seront à valider par le client et le MOE. Les côtes sont données à titre indicatif et seront à vérifier sur le chantier par l'entrepreneur.

MAÎTRE D'OUVRAGE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
22, Boulevard de la paix - 78106 Saint Germain En Laye

BUREAU D'ETUDES

PERCY INGENIERIE
12, avenue du Général Gallieni
92190 Meudon
tél: 01 47 36 71 50 Courriel : contact@percy-ingenierie.com

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PHASE	ZONE	INDICE
Zonages SSI		ÉCHELLE
FORMAT	NIVEAU	DATE DE MODIF 02/06/25
A3	**RDC**	

PLAN RDC
ZONE DE DESENFUMAGE

ZONE
ZF

LEGENDE SSI		
ZONES DE DETECTION AUTOMATIQUE		
	ZONES	NIVEAUX
	ZDA 100	RDJ
	ZDA 101	RDJ RESTAURANT
	ZDA 200	RDC
	ZDA 300	R+1
	ZDA 400	R+2

RDC

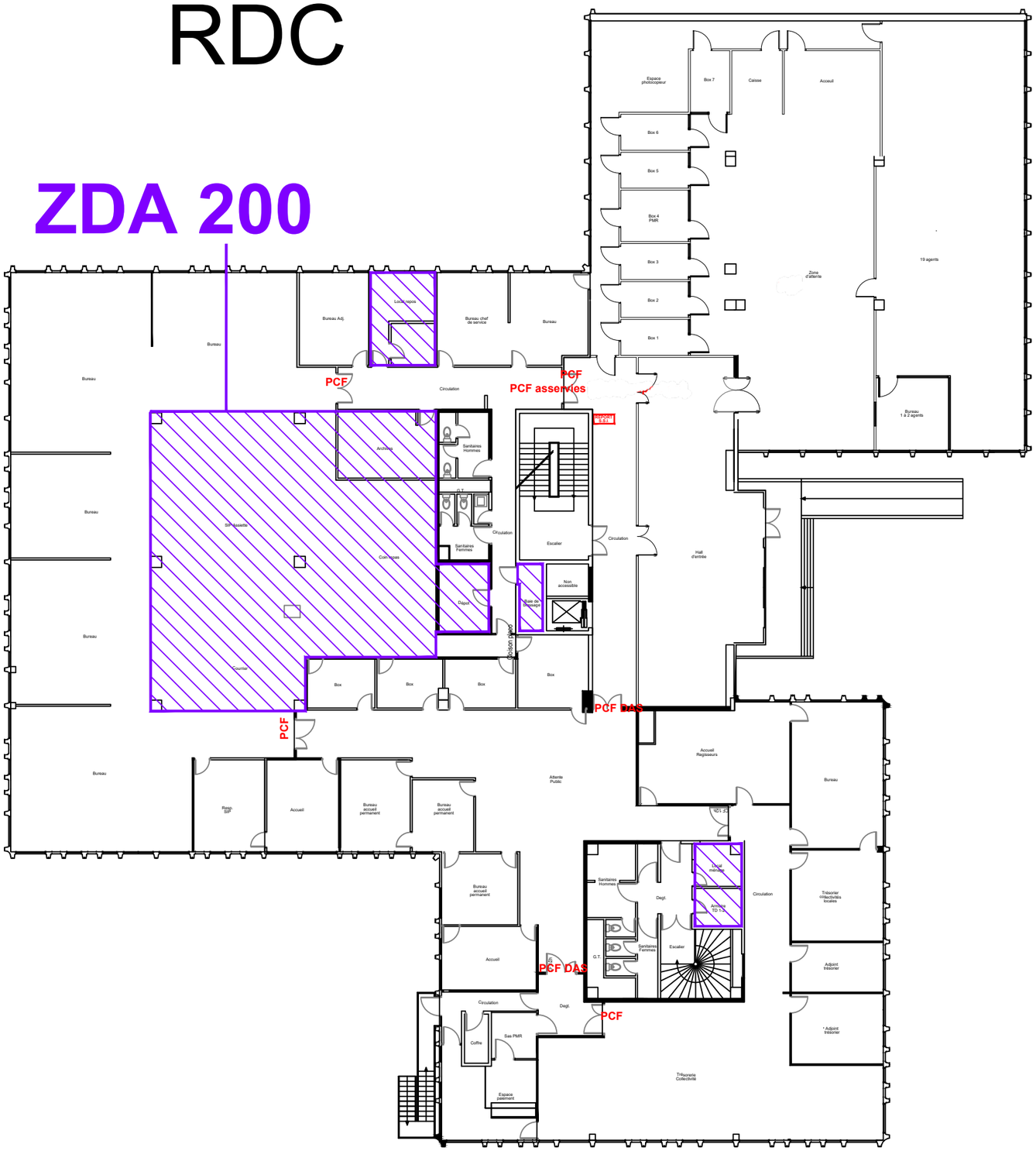

Ces plans sont la propriété de PERCY INGENIERIE. Ils ne peuvent être reproduits, ni divulgués à un tiers sans autorisation écrite. Ils seront à valider par le client et le MOE. Les côtes sont données à titre indicatif et seront à vérifier sur le chantier par l'entrepreneur.

MAÎTRE D'OUVRAGE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
22, Boulevard de la paix - 78106 Saint Germain En Laye

BUREAU D'ETUDES

PERCY INGENIERIE
12, avenue du Général Gallieni
92190 Meudon
tél: 01 47 36 71 50 Courriel : contact@percy-ingenierie.com

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PHASE	ZONE	INDICE
Zonages SSI		ÉCHELLE
FORMAT	NIVEAU	DATE DE MODIF 02/06/25
A3	**RDC**	

PLAN RDC
ZONE DE DETECTION AUTOMATIQUE

ZONE
ZDA

LEGENDE SSI		
ZONES DE DECLENCHEMENT MANUEL		
	ZONES	NIVEAUX
	ZDM 01	RDJ
	ZDM 02	RDJ
	ZDM 03	RDC
	ZDM 04	R+1
	ZDM 05	R+2

RDC

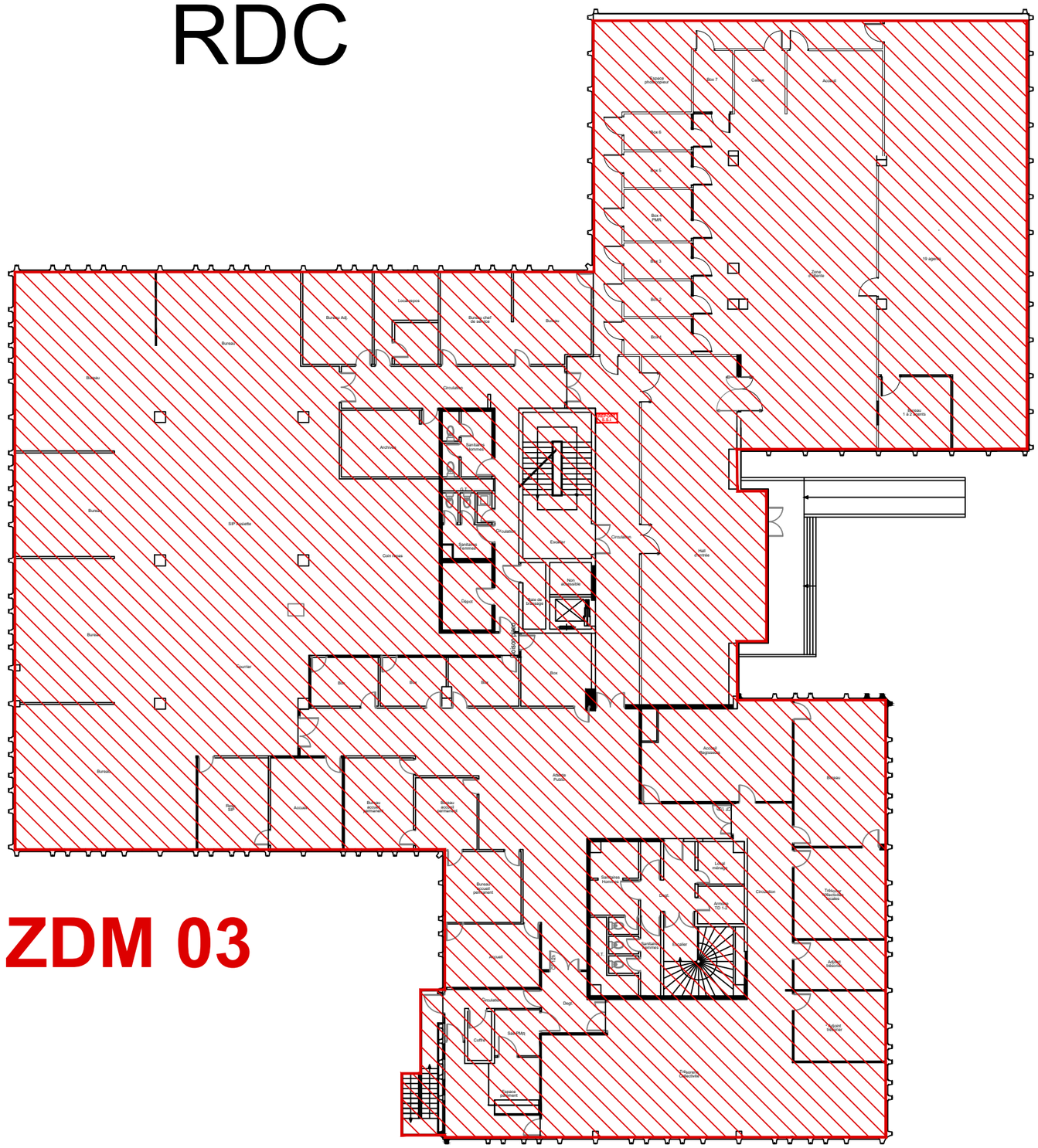

Ces plans sont la propriété de PERCY INGENIERIE. Ils ne peuvent être reproduits, ni divulgués à un tiers sans autorisation écrite. Ils seront à valider par le client et le MOE. Les côtes sont données à titre indicatif et seront à vérifier sur le chantier par l'entrepreneur.

MAÎTRE D'OUVRAGE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
22, Boulevard de la paix - 78106 Saint Germain En Laye

BUREAU D'ETUDES

PERCY INGENIERIE
12, avenue du Général Gallieni
92190 Meudon
tél: 01 47 36 71 50 Courriel : contact@percy-ingenierie.com

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PHASE	ZONE	INDICE
Zonages SSI		ÉCHELLE
FORMAT	NIVEAU	DATE DE MODIF 02/06/25
A3	**RDC**	

PLAN RDC
ZONE DE DECLENCHEMENT MANUEL

ZONE
ZDM